

ETABLISSEMENTS DES TOWNSHIPS.

[CIRCULAIRE.]

Le comité central de l'association des établissements canadiens des townships annonce avec plaisir au public que l'organisation de la ville de Montréal est à peu près terminée.

Il n'y a encore aucune nouvelle des campagnes de ce district, vu qu'elles attendaient sans doute, avant tout, des renseignements positifs du comité central. Mais maintenant on espère qu'elles se piqueront entre elles d'émulation pour annoncer prochainement leur organisation respective.

Le comité central a adressé au gouvernement une requête, expliquant le but de l'association, et demandant des octrois de terres. Il n'y a pas encore eu de réponse officielle; mais son excellence le gouverneur général a exprimé son approbation du but de l'association, en même temps que son désir de favoriser les vues du comité. Le don de vingt louis fait par son excellence à l'association témoigne assez de ses bonnes dispositions.

En attendant la réponse du gouvernement, le comité s'est mis en communication avec l'agent des terres de la compagnie anglaise de l'Amérique du Nord, et il est maintenant presque certain que ce sera sur les terres de cette compagnie que se fera le premier établissement.

Ce premier établissement se fera dans le township de Roxton, situé à sept lieues de St. Hyacinthe, et à vingt-deux de Montréal.

La ligne du chemin de fer entre Montréal et Portland passe à deux lieues de l'endroit où s'établira le village. On va partout en voiture, excepté dans un espace de trois milles, où on ne peut encore passer qu'à pied ou à cheval. Ces trois milles de chemin seront faits au mois d'août prochain.

La compagnie des terres a déjà bâti un moulin à scier à Roxton; un moulin à farine est en construction et sera terminé cet automne. Trois ou quatre rivières traversent ce township et offrent de nombreux pouvoirs d'eau.

Les terres seront généralement de 25 acres de profondeur sur trois de largeur. La compagnie a 35,000 acres de terre dans ce township. Le sol est en général de bonne qualité et très fertile. Le bois qui y croît est en grande partie du bois franc.

Voici comment et à quelles conditions les terres seront vendues. Chaque individu achète lui-même la terre qu'il choisit, et cela directement de l'agent de la compagnie ou des propriétaires particuliers.

Les meilleures terres de la compagnie sont de dix chelins l'acre, à l'exception de quelques lots autour du village dont le prix est de quinze chelins l'acre. Pendant les deux premières années, l'acquéreur ne paie rien du tout. Pendant les huit années suivantes, il paie l'intérêt du prix d'achat; et pendant les quatre suivantes encore il paie le capital, en quatre paiements égaux. Ceci fait quatorze ans. Après le paiement définitif, il n'est dû aucune redevance quelconque.

La compagnie s'engage à ne pas augmenter le prix auquel elle vend aujourd'hui, pendant les années 1848 et 1849, et à ne pas augmenter ce prix de plus de trente sous par arpent, pendant l'année 1850; si toutefois elle l'augmente.

La compagnie ayant encore des travaux de chemins à exécuter, elle offre, à chacun de ceux qui s'établiront sur ces terres, l'avantage de pouvoir travailler à ces chemins et de diminuer, par ce qu'ils gagneront ainsi, la dette qu'ils devront à la compagnie pour le prix de leur terres.

Il est loisible à chacun de payer le capital avant l'expiration des délais accordés; et même, si l'on payait avant, la compagnie ferait une réduction proportionnée au temps qui resterait encore à courir.

On pourra s'adresser à M. Wood, agent de la compagnie, à Roxton, le premier et le deux, le quinze et le seize de chaque mois; et à Shefford, en tout autre temps ou à A. T. Galt, écrivain, l'agent principal de la compagnie à Sherbrooke. Le chemin le plus court est par St. Pie et Milton.

La manière jugée la plus avantageuse par le comité central d'employer les secours très modiques jusqu'à présent mis à sa disposition, et celle qui pour le moment rencontre le plus les vues dans lesquelles l'association a été fondée, est de bâtir une chapelle et une maison d'école, aussitôt qu'un certain nombre de familles sera établi. Sa grandeur l'évêque de Montréal promet d'y placer un missionnaire aussitôt que quatre-vingts familles y seront rendues. Le comité créera par là un centre d'opérations et à l'association et aux individus qui émigreront. Le comité croit de son devoir de n'inviter à émigrer, pour ce moment, aucune personne qui n'aurait pas déjà quelques avances.

Tant que les campagnes ne seront pas organisées, le cercle des opérations du comité central ne peut être que très restreint. Les comités locaux de la ville et des campagnes doivent donc se hâter de développer et de terminer l'organisation, et verser les contributions de leur localité entre les mains du trésorier-général, qui dépose le tout à la banque d'épargne.

On doit se rappeler que, d'après un article de la constitution, tous ceux qui veulent s'établir sous la protection de l'association doivent être recommandés par le curé ou quelques membres du comité de leur localité.

Le bureau de l'association est établi à Montréal, rue St. Vincent, No. 14, à l'étude de MM. Doutré et Labrèche-Viger, avocats.

Chambre du comité central. Montréal, 22 mai 1848.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

A Edimbourg, on projette un meeting nombreux des habitants d'Edimbourg et de Leith, pour demander à la reine le renvoi de ses ministres et pour nommer des délégués à l'assemblée nationale chartiste, qui, après avoir suspendu quel-

que temps ses séances, doit se réunir de nouveau à Londres dans les premiers jours de mai.

Les nouvelles reçues de Dublin sur la situation de l'Irlande sont, en général, d'une nature fort inquiétante. Voici ce qu'on écrit à la date du 22 avril.

"Hier soir, il y a eu une réunion générale des clubs confédérés à Dublin. L'affluence était considérable: les discours ont été violents. On a déclaré qu'on résisterait au gouvernement pied à pied. Un manifeste formel à cet égard a été signé séance tenante par beaucoup de monde, et notamment par MM. Smith O'Brien, Meagher et Mitchell.

L'United Irishman, qui s'est déjà fait remarquer à Dublin par ses appels à l'insurrection et par les précautions stratégiques qu'il indique comme devant seconder un mouvement populaire et en assurer le succès, publie, dans un de ses derniers numéros, un nouvel ordre du jour sur les mesures à prendre de la part des insurgés, dans le cas d'un conflit entre la population de Dublin et les troupes royales:

"La première chose à faire pour procéder avec succès en fait d'émeute, c'est de couper les communications, en élevant des barricades dans les rues, en partant du cœur jusqu'aux extrémités de la ville: depuis les rues étroites jusqu'aux places, ponts et marchés. Ce qu'il faut surtout ne pas négliger de faire, c'est d'intercepter toutes les communications entre les divers postes militaires. Ces postes doivent être cernés et comme pris au milieu des barricades. Les becs de gaz et les rails de fer doivent être brisés. On ne conquiert pas la liberté sans s'être battu partout. La ville de Dublin se prêterait merveilleusement à la guerre des rues, au moyen des communications faciles à établir entre les maisons. Aussi ne faut-il pas avoir le moindre souci de la concentration des troupes dans le château; elles seraient dix fois plus nombreuses qu'elles n'oseraient pas attaquer la ville.

AUTRICHE.—Le 25 avril, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, la nouvelle constitution a été proclamée à Vienne. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. La ligne, la garde nationale et le corps des étudiants ont fraternisé sur la place de la Parade. Le comte Collaredo a annoncé l'occupation d'Udine et que des propositions de capitulation avaient été faites par Venise. Ces nouvelles sont accueillies froidement, car on comprend très-bien que des provinces reconquises par la famine et la force des armes sont à jamais perdues pour la monarchie, et qu'à la première occasion les Italiens se révolteront de nouveau.

La nouvelle constitution est divisée en 7 titres et 59 articles.

Les principales dispositions de cette constitution sont déjà connues; nous ajouterons les suivantes qui nous paraissent les plus importantes. L'héritier de la couronne est majeur à dix-huit ans. L'empereur est inviolable. Il est le chef du pouvoir exécutif, la justice s'administre en son nom. Il déclare la paix et la guerre. Il conclut les traités, mais la ratification de la diète est nécessaire. Les ministres sont responsables. L'empereur peut dissoudre la diète, mais il faut qu'il en convoque une nouvelle dans quatre-vingt-dix jours. Dans le cas de mort de l'empereur, la diète se réunit dans le délai d'un mois. Le titre des droits politiques des citoyens autrichiens consacre la liberté individuelle, de conscience et de la presse, d'association, le droit de pétition et d'émigration, la liberté de l'industrie; la justice sera rendue publiquement et les débats seront oraux.

TROUBLES A CRACOVIE.—On lit dans la Gazette universelle allemande sous la date de Cracovie, le 27 avril:

"Hier le commandant en chef, comte de Castiglione, à la tête des généraux, exhortait le peuple à la tranquillité, quand il reçut au visage trois coups de feu tirés des fenêtres. En ce moment, le général Molke a pris le commandement et a fait faire feu. La boucherie a été terrible; la ville a été bombardée pendant trois heures, jusqu'à ce que des parlementaires vissent et demandassent grâce.

"La ville a capitulé, les insurgés et les émigrés polonais dont le plus grand nombre étaient restés sur la place, ont déposé les armes et se sont enfuis de la ville. La vie du comte Castiglione n'est pas en danger. Les troupes ont dix tués et quarante blessés. La tranquillité est rétablie.

"Suivant une version de la Gazette de Breslau, le combat entre les troupes et le peuple a été occasionné par le refus du gouvernement de permettre de séjourner de la ville aux émigrés polonais qui ne sont pas nés de Cracovie. Des barricades ont été élevées, la ville bombardée, et l'on aurait même lancé du fort plusieurs bombes incendiaires. Enfin, la tranquillité a été rétablie, après que les émigrés se sont retirés volontairement. Le général Castiglione a été blessé."

ITALIE.—La Patria de Florence du 26 avril annonce que la flotte française en partant de Livourne devait se rendre à Naples.

Cette flotte a jeté l'ancre le 22 avril. Elle était composée de quatre vaisseaux: l'Iéna, de 90 canons; le Jupiter, de 90 canons; l'Asmodée et le Panama, chacun de 16 canons. Les deux derniers sont des bateaux à vapeur.

Le vice-amiral Baudin avait arboré le drapeau amiral sur le Jupiter. Il est descendu à terre le 24 avril, et il a été accueilli par les vivats prolongés de toute la population italienne. Il y a répondu en disant combien il lui était doux de revoir la terre toscane après trente-six ans d'absence, et il a fini en criant: Vive l'Italie!

NAPLES.—Le roi de Naples s'est décidé, après mûre délibération, à protester contre la décision du parlement sicilien qui proclame sa déchéance. Voici en quels termes est conçu le décret qu'il a rendu à cet égard: "Ayant eu connaissance de la délibération prise à Palerme le 13 de ce mois, et dans laquelle non seulement sont mis de côté les droits sacrés inhérents à notre royale famille, mais encore sont violées l'unité et l'intégrité de la monarchie et la constitution jurée par nous; ayant entendu l'avis unanime de notre conseil de ministres:—Déclarons et protestons solennellement par les présentes contre l'acte délibéré à Palerme le 13 avril 1848, comme contraire aux droits sacrés de notre personne et de notre dynastie, ainsi qu'à l'unité et à l'intégrité de la monarchie; le déclarant déloyal, vain, nul et de nulle valeur." Cet acte menace d'être le signal d'une lutte nouvelle en Sicile, et les préparatifs qui se poursuivent dans les arsenaux napolitains ne rendent cette hypothèse que trop probable.

—La Gazette de Parme, du 12 avril, publie la déclaration suivante:

"Le conseil des anciens, composé de cert membres, réunis à l'Hôtel-de-Ville, par ordre du podesta, pour nommer un gouvernement provisoire qui réponde à l'esprit du pays. "A nommé et nommé un gouvernement provisoire composé de:

"MM. le comte Ferdinand de Castagnola, Jérôme Cantelli, le professeur Pierre Pellegrini, le comte Louis Damitale, Joseph Bandini, Jean Carletti, Ferdinand Maestri."

—M. Olozaga, après s'être échappé des mains des sbires de Narvez, a réussi à gagner le Portugal.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT MONTREAL.

ON trouve constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

LE soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en imitation, mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES. —Aussi— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'anciens nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Ciboures Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district Montréal le 15 octobre prochain, par les Sœurs si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal. Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et en latin; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toutes espèces, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans l'ouveau établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront payés à la recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et ce pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc. seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ces fins; mais on ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacances accordées aux élèves, que la vacances annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT

And Journal of Commerce Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Subscription—CINQ PIASTRES par année.

The Weekly Pilot, Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Subscription, TROIS PIASTRES par année.

W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires. Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1°. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2°. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bûches dessus construites, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens.

3°. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bûche de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYVALD CHARRAS, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—qi.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, 0 0 10 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Librair Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOB. RIVET & JOS. CHAPELAIN, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.